

Notice de montage & Dossier technique

I.	INTRODUCTION	1
II.	PRESENTATION	1
III.	CONSIGNE PRIORITAIRE	2
IV.	MONTAGE DU SL6000	3
V.	UTILISATION, VERIFICATION ET ENTRETIEN	7
VI.	CERTIFICAT DE CONFORMITE	9

II. PRESENTATION

Le système SL6000 est composé d'une potence de hauteur 6m maximum et d'un bras de déport de 2m maximum avec jambe de force. Le bras pivote avec un angle de 120°. Un ancrage de type S-One est mis en place au bout du bras de déport.

Cette potence est fixée sur un bloc porteur dans lequel est mis en place une tonne à eau. Un système de roue peut être mis en place sur ce bloc porteur pour faciliter le déplacement de la potence.

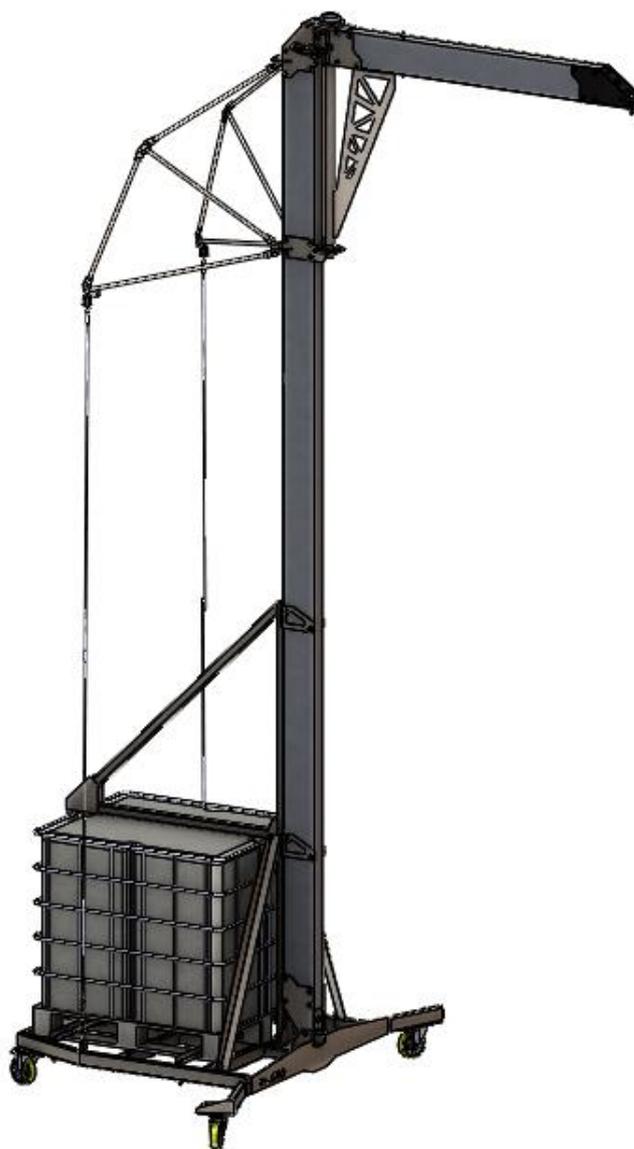
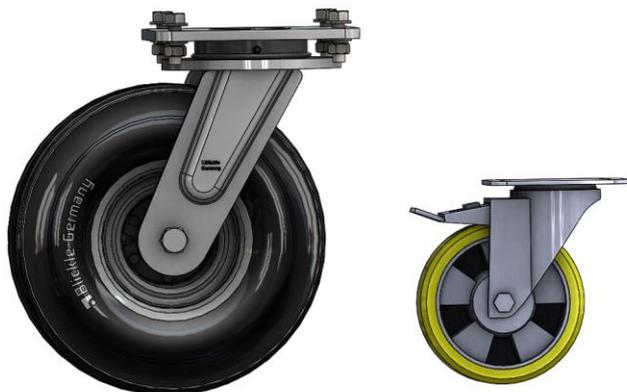
I. INTRODUCTION

Le système SL6000 est conforme à la norme NF EN-795 type A de 2012. Ce dispositif n'est conforme que pour la sécurisation d'une personne.

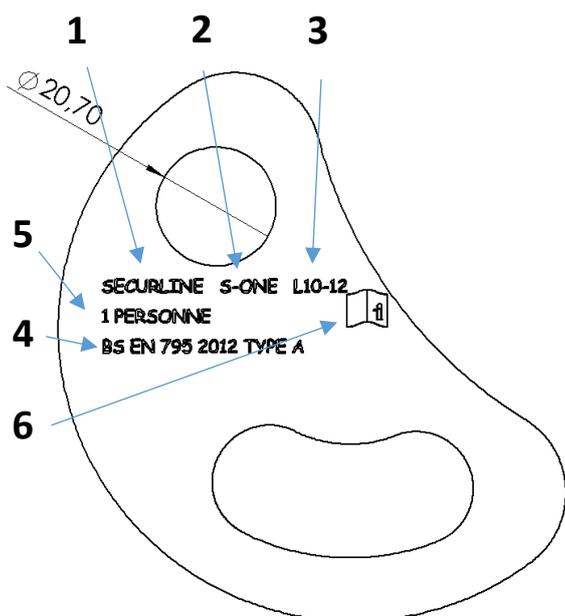
Ce dispositif d'ancrage permet notamment de sécuriser les interventions sur les camions et sur les machines lorsqu'aucune structure n'est disponible au-dessus de la zone à sécuriser.

Le SL6000 peut être adapté en termes de hauteur avec une hauteur maximale de l'ancrage à 6500mm. Cette hauteur notamment d'intervenir sur un véhicule type bus ou camion pour des opérations de maintenances.

Le système est adapté à 2 types de roues en fonction de la nature du sol. Ces roues sont de diamètre 300 et 160mm.



Marquage



- 1- Nom du fabricant
- 2- Référence de l'ancrage
- 3- Numéro de série
- 4- Norme et année de la norme
- 5- Ancrage limité à une personne
- 6- Lire attentivement la notice

III. CONSIGNE PRIORITAIRE

Le dispositif d'ancrage ne peut être ni réparé ni modifié sans l'autorisation de SecurLine. S'il y a déformation, ruine ou corrosion, le point d'ancrage doit être remplacé.

La présente notice doit être impérativement lue avant l'utilisation. Les instructions doivent être impérativement respectées.

La présente notice doit être maintenue à disposition de tout utilisateur. Des exemplaires supplémentaires peuvent être fournis par SECURLINE sur demande.

Il est essentiel pour la sécurité de l'utilisateur, si le produit est revendu hors du premier pays de destination, que le revendeur fournisse le mode d'emploi, les instructions pour l'entretien, pour les examens périodiques ainsi que les instructions relatives aux réparations, rédigés dans la langue du pays d'utilisation du produit.

Le SL6000 ne doit être mis en place que par un technicien présentant les compétences dans la technique à mettre en œuvre et respectant les règles de sécurité.

La connexion au SL6000 d'un EPI et l'utilisation de celui-ci doivent avoir fait l'objet d'une démonstration à tout opérateur avant usage.

En cas de détérioration ou de déformation apparente, l'utilisation de ce point d'ancrage doit être stoppée immédiatement.

Respecter les règles d'association des produits EPI pour obtenir un système d'arrêt des chutes conforme à la norme EN363 (chapitre VII)

Le SL6000 doit être réservé à l'usage exclusif d'ancrage d'équipement de protection individuelle (EPI) contre les chutes de personnes (directive 89/686/CEE) et non comme un équipement de levage.

Les dispositifs d'ancrage doivent être conçus de manière à pouvoir être retirés de la structure, sans endommager la structure ni le dispositif d'ancrage, permettant ainsi sa réutilisation, par exemple, aux fins d'un examen périodique.

Fonctions et description

Le système EPI doit être relié au S-ONE au moyen d'un connecteur passé dans l'anneau.

En cas de chute de l'opérateur la déformation de l'ancrage fait office de témoin de chute.

Ce dispositif d'ancrage est destiné exclusivement à l'accrochage d'un système de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

Pour toute application spéciale, n'hésitez pas à vous adresser à SECURLINE.

Installation

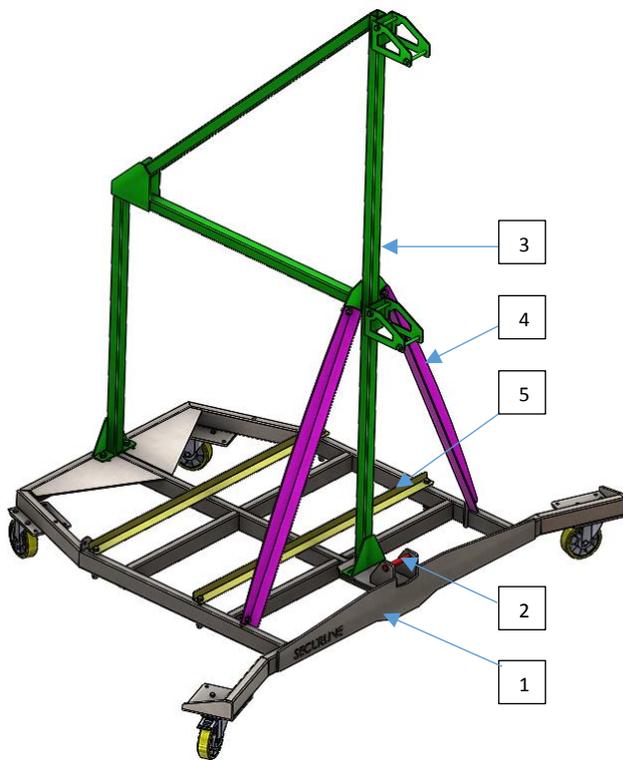
En cas de stockage avant pose, le SL6000 doit être stocké dans un endroit propre et sec. De même lors du transport, les points d'ancrage doivent être protégés de tout écrasement ou choc.

Dans la mesure du possible, le point d'ancrage doit être situé au-dessus de l'opérateur de façon à limiter la hauteur de chute. Si cela n'est pas possible, il convient de mettre en place l'ancrage de manière à réduire au minimum le risque de chutes et la hauteur de chute.

Le SL6000 doit être placé sur un support horizontal.

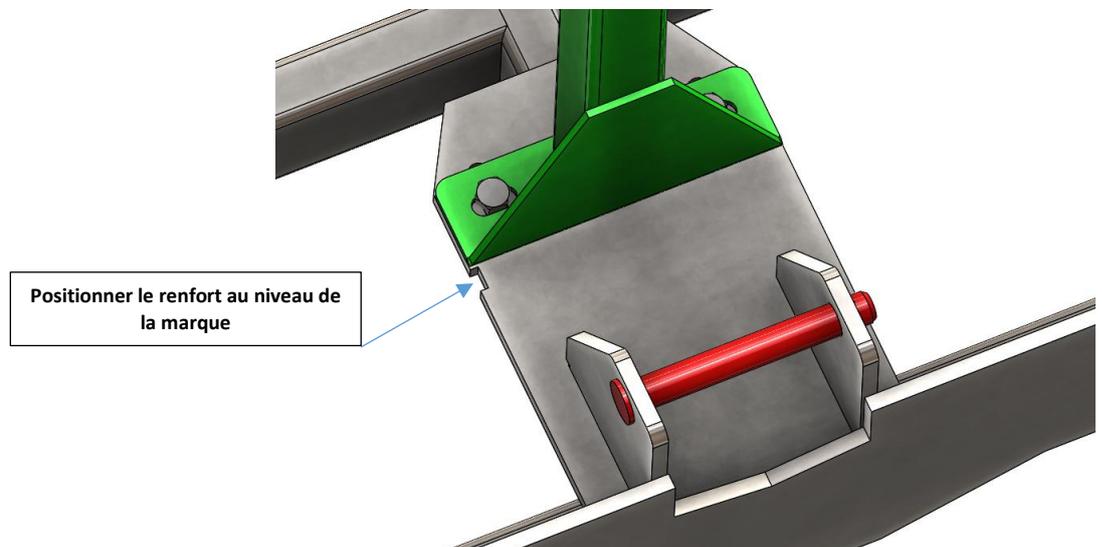
IV. MONTAGE DU SL6000

Montage sur bloc porteur

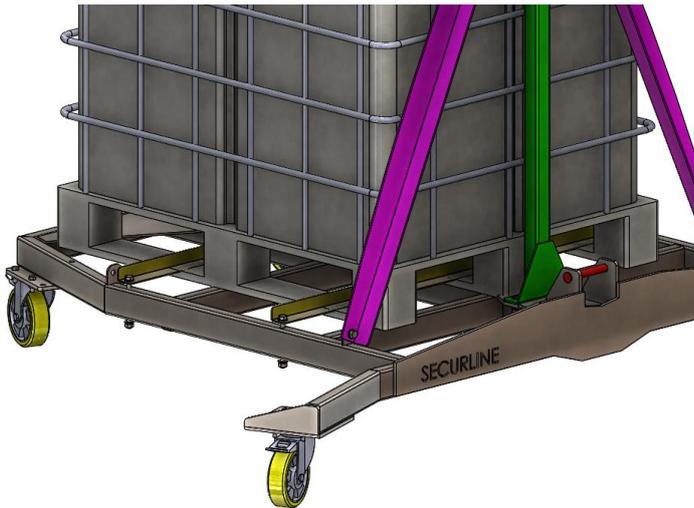


1. Plateforme sur roulettes
2. Axe M20
3. Renfort
4. Diagonales
5. Cornière bridant la cuve.

Le bloc porteur peut être livré complètement ou partiellement monté. L'ensemble des composants doit être monté avec de la boulonnerie M12 inox avec écrous, rondelles et rondelles grower.

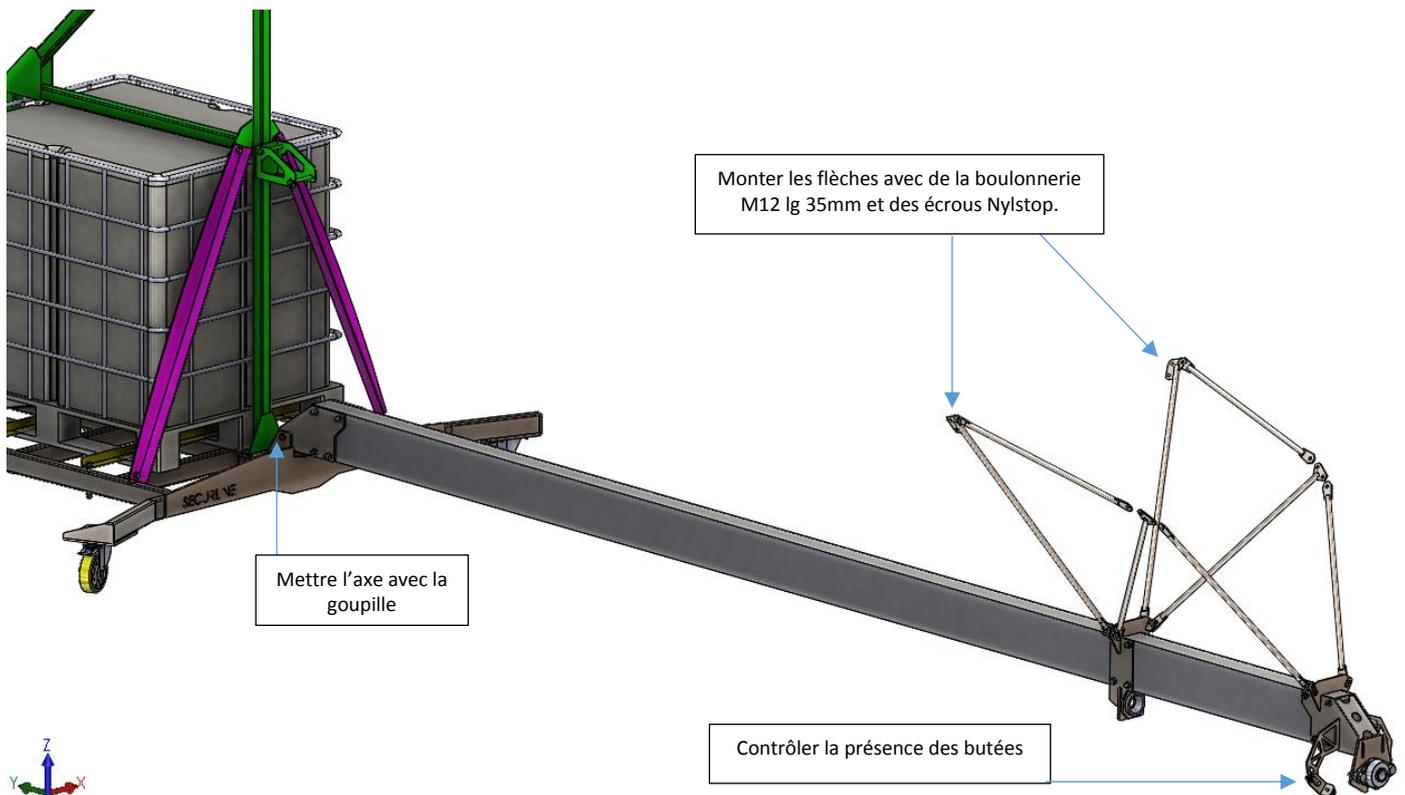


Montage de la cuve à eau :



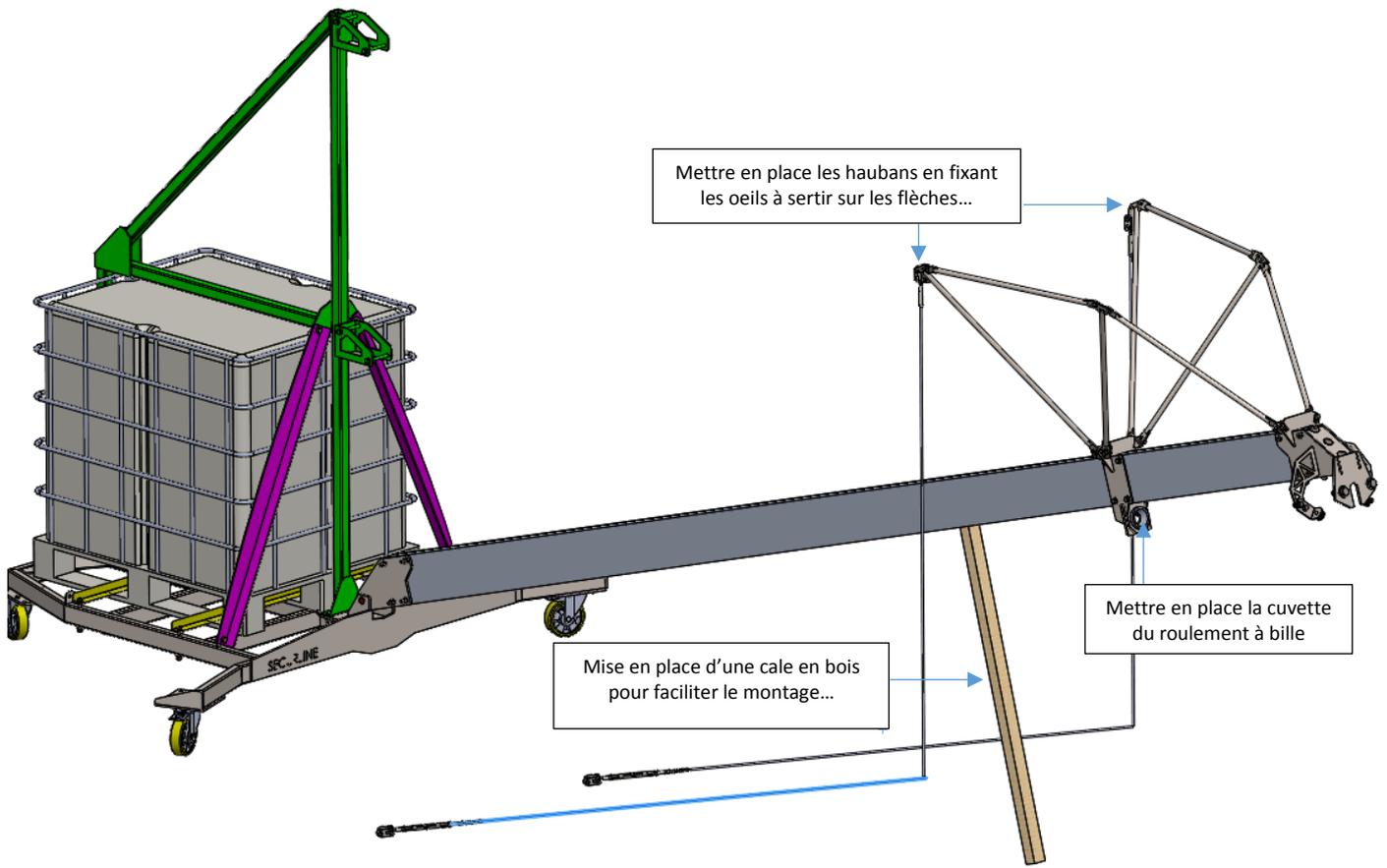
La tonne à eau doit être fixée par l'intermédiaire des 2 cornières. Une fois montée, remplir au moins partiellement la cuve pour assurer la stabilité de l'ensemble. Cela facilitera les étapes de montage suivantes.

Montage du mât

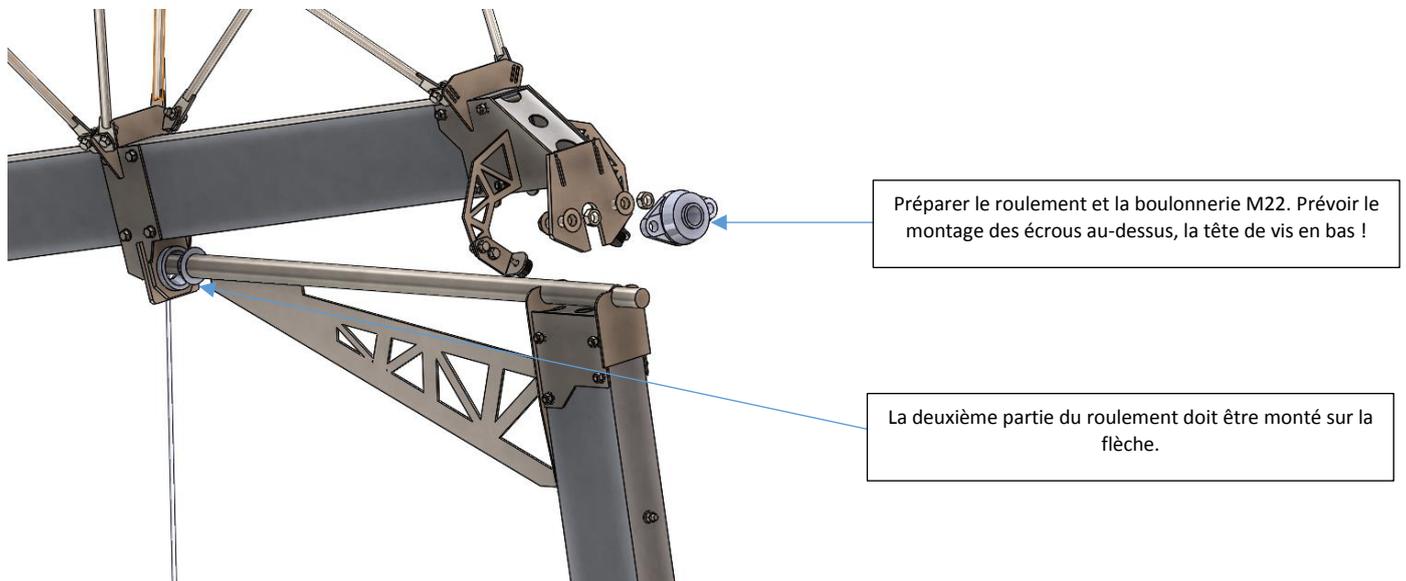


Le montage de la potence doit être effectué au sol. Pour faciliter l'opération de levage du mat, la tonne à eau doit être positionnée et remplie, et les roulettes doivent être bloquées.

Selon le schéma ci-dessus, mettre en place l'axe, déployer et fixer les flèches, contrôler la présence des butées limitant la rotation... Mettre en place les 2 haubans en fixant l'œil à sertir sur la flèche...

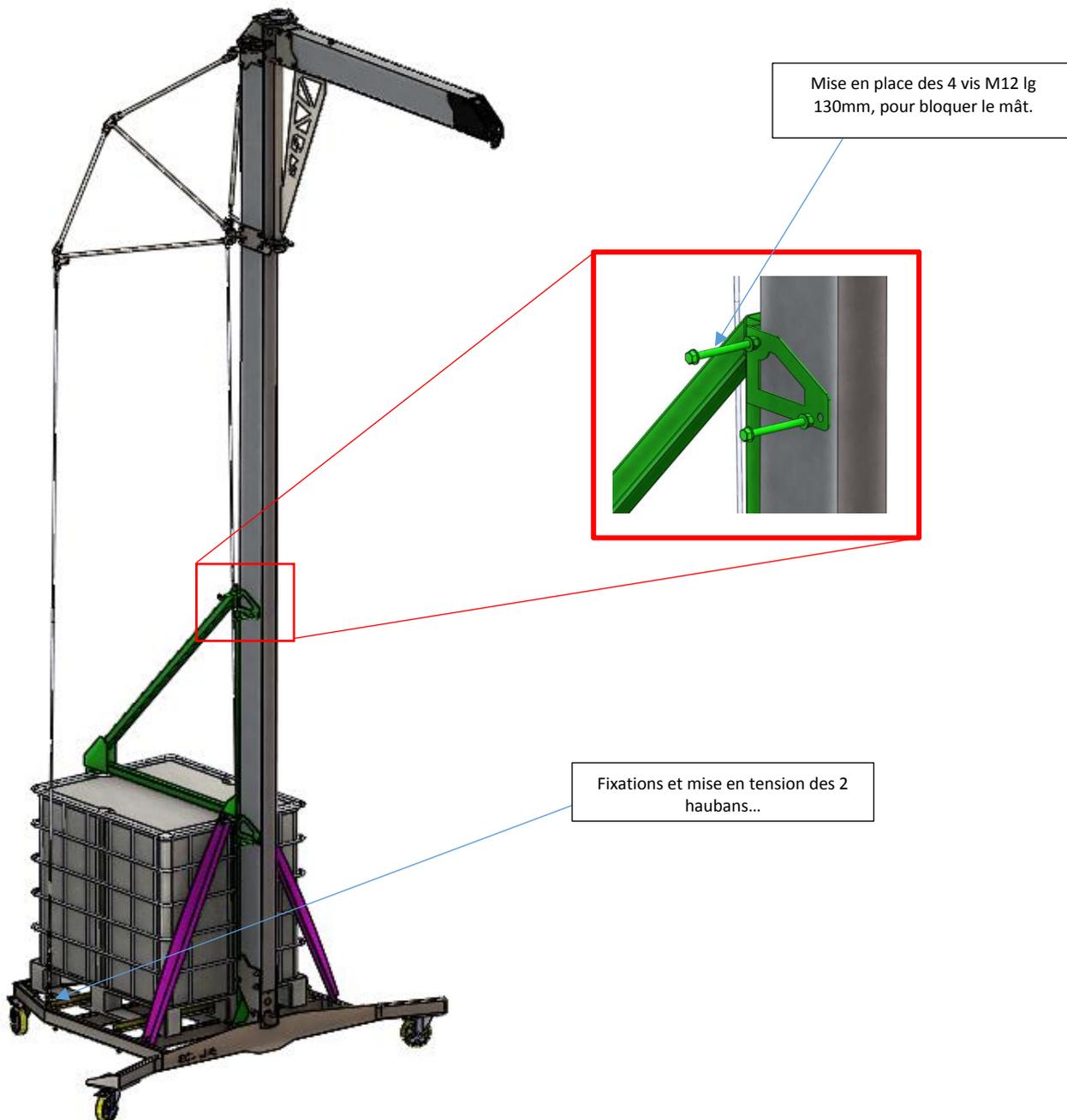


Montage de la flèche



Levage du mât :

Utiliser un moyen de levage. Préparer les vis M12 lg 130mm pour bloquer le mât... Une fois levé, mettre en place et tendre les 2 haubans, les tendre et les bloquer.



V. UTILISATION, VERIFICATION ET ENTRETIEN

L'utilisation de ces ancrages doit être effectuée par une personne en bonne santé, et en pleine possession de ses moyens physiques. L'utilisateur doit être formé à l'utilisation de ce dispositif d'ancrage et doit avoir les compétences pour utiliser cet ancrage antichute.

Dans la mesure du possible, le point d'ancrage doit être situé au-dessus de l'opérateur de façon à limiter la hauteur de chute.

L'utilisation du dispositif SL6000 consiste, avant d'utiliser le dispositif antichute, à vérifier, chaque fois, que l'ancrage est en état de fonctionnement (non déformé, non corrodé, les ou la fixation est bien serrée(s)).

L'utilisateur doit être équipé d'un moyen permettant de limiter les forces dynamiques maximales exercées sur l'utilisateur lors de l'arrêt d'une chute, à une valeur maximale de 6 kN

Avant et pendant l'utilisation, vous devez envisager la façon dont le sauvetage éventuel pourrait être assuré de manière efficace et en toute sécurité.

Le harnais d'antichute est le seul dispositif de préhension du corps qu'il soit permis d'utiliser dans un système d'arrêt des chutes.

L'utilisateur doit être relié à l'ancrage par l'intermédiaire d'un système antichute conforme (antichute à rappel automatique ou longe), au point sternal ou dorsal de son harnais.

Il est essentiel, pour des raisons de sécurité, de vérifier l'espace libre requis sous l'utilisateur sur le lieu de travail avant chaque utilisation possible, de manière qu'en cas de chute, il n'y ait pas de collision avec le sol, ni présence d'autre obstacle sur la trajectoire de la chute. De même l'utilisateur doit faire attention aux effets de chute pendulaire.

Le SL6000 n'est pas destiné à être utilisé pour les travaux dit en suspension (car il risquerait de se déformer).

La flèche engendrée par la déformation des dispositifs d'ancrage est quasiment nulle.

A proximité de l'ancrage, un panneau informe l'utilisateur de la date de la dernière vérification périodique.

Vérification et entretien

Les ancrages S-ONE et SECUR-ONE ne peuvent être ni réparés ni modifiés. S'il y a déformation, ruine ou corrosion, le point d'ancrage doit être remplacé.

Le SL6000 doit être immédiatement retirés de la circulation :

- si sa sécurité est mise en doute, ou
- s'il a été utilisé pour arrêter une chute.

Il convient de ne plus en faire usage avant qu'une personne compétente n'ait autorisé par écrit sa réutilisation.

Avant chaque utilisation du SL6000 :

- Vérification visuelle du bon état apparent.

- Si le SL6000 a subi une chute, il doit impérativement ne plus être utilisé. Il doit impérativement être mis au rebut et remplacé après contrôle de la structure.

Il est **obligatoire** d'inspecter le SL6000 au moins une fois par an par une personne compétente, maîtrisant cette notice de montage et la réglementation en termes de travaux en hauteur. La sécurité de l'utilisateur est liée au maintien de l'efficacité et à la résistance de l'équipement.

Lors de chaque vérification périodique, l'examen comprend le :

- Contrôle du couple de serrage du ou des fixations.
- Contrôle qu'un système empêchant le desserrage des ancrages structurelles a été mis en place.
- Contrôle de l'état général des fixations et de l'ancrage (corrosion, déformation...).
- Contrôle de la lisibilité du marquage.
- Contrôle de la présence d'un panneau d'information rempli à proximité.
- La mise en place d'un macaron ou de remplir le panneau dans la zone prévue à cet effet.

Le nettoyage du dispositif d'ancrage doit être effectué avec de l'eau et du savon. Aucun produit chimique ne doit être utilisé.

Après chaque vérification, il est impératif de renseigner le panneau par un macaron ou un marquage dans la zone prévue à cet effet.

Contre-indications d'emploi

Il est interdit de:

- Utiliser un SL6000 qui présente un défaut (corrosion, déformation...).
- Utiliser un SL6000 qui a arrêté une chute et qui n'a pas été changé.
- Assurer la protection de plusieurs personnes attachées au même SL6000.
- suspendre des charges au SL6000.
- Apporter une quelconque modification au système d'ancrage antichute SL6000.

Equipements associés

Le SL6000 doit être utilisé pour la mise en sécurité d'une seule personne à la fois.

Conformément à la norme EN 363, les produits associables sont

- Un dispositif d'ancrage (EN 795)
- Un connecteur (EN 362)
- Un système anti-chute (EN 354, 355 ou 360)
- Un harnais d'antichute (EN 361)

(Point d'accrochage dorsal ou sternal)

Conformité de l'équipement

Sécurisation d'un opérateur pour des déplacements horizontaux de faible amplitude et pour des déplacements verticaux.

Le SL6000 est prévu pour la sécurité d'un seul intervenant.

Le SL6000 répond aux exigences de la norme BS EN 795:2012 type A, dispositif d'ancrage fixe. Cette classe d'ancrage n'est pas soumise à la directive EPI 89/686/CEE (Pas de certification CE).

La durée de vie de l'ancrage est illimitée. Seule la vérification périodique peut mettre au rebus ces ancrages.

VI. DECLARATION DE CONFORMITE

SECURLINE

DECLARATION DE CONFORMITE

SecurLine
36 ZAE DE PLAISANCE
16300 BARBEZIEUX
France

Déclare,

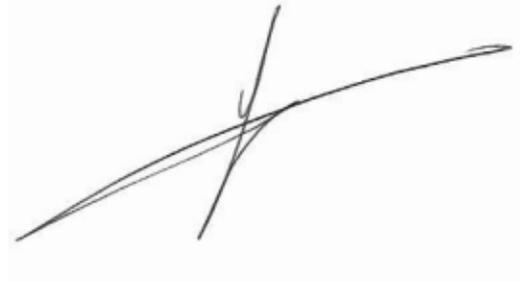
Que les dispositifs d'ancrage SL1400, SL2000, SL5000, SL6000 et SL7000 sont conformes aux exigences de la norme NF EN 795 de 2012.

Les essais réalisés par nos soins nous permettent de valider ces dispositifs antichutes. Ces composants doivent toutefois être mis en place dans le respect des notices de montage fournies par le distributeur ou téléchargeable librement sur le site www.securline.fr.

Le 27 Février 2017

Pour SecurLine

Benjamin LE GOAS,
Responsable du bureau d'étude



SECURLINE